

Aides financières

Les bourses peuvent être cumulables entre elles.

Prévoyez des ressources financières suffisantes car :

- les versements peuvent intervenir plusieurs semaines ou mois après votre départ ;
- les bourses ne vont peut-être pas couvrir tous vos frais ;
- vous n'êtes peut-être pas éligibles aux bourses.

Aides financières

1. Bourse Erasmus+ études

- 348 euros/mois pour les séjours en Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède.
- 292 euros/mois pour les séjours en Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal.
- 225 euros/mois pour les séjours en Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.
- 348 euros pour les séjours au **Royaume-Uni** et en **Suisse** sous la condition que l'université de Bourgogne ait signé un accord spécifique Erasmus+ avec votre université d'accueil.
- Versement : 80% de la somme totale au début de votre mobilité et 20% après votre mobilité.
- La demande de la bourse est prise en compte automatiquement dès le moment où vous avez effectué votre candidature pour la mobilité Erasmus+ via le formulaire en ligne du Pôle International. Aucune autre démarche n'est nécessaire.

Les montants des bourses Erasmus+ indiqués se réfèrent à l'année académique 2023/2024.

Aides financières

2. Bourse Erasmus+ *stage* pour les stages effectués dans le cadre du programme Erasmus+

- 498, 442 ou 375 euros/mois en fonction du pays d'accueil (mêmes groupes de pays comme pour la bourse Erasmus+ *études*).
- Dépôt de candidature via le formulaire en ligne du Pôle International.
- Versement : 80% de la somme totale au début de votre mobilité et 20% après votre mobilité.
- Les candidatures sont ouvertes en continu et dans la limite du budget accordé à l'université de Bourgogne par le programme Erasmus+.

Les montants des bourses Erasmus+ indiqués se réfèrent à l'année académique 2023/2024.

Aides financières

3. **Subvention Erasmus+ complémentaire pour les étudiants en situation de handicap (mobilités Erasmus+ *études et stages*)**
 - Coûts éligibles : hébergement spécifique, assistance d'un accompagnateur pendant le voyage, suivi médical, soutien matériel, aide à domicile, auxiliaire de vie...
 - Pour candidater, contactez le Pôle International à l'adresse *exchange.outgoing.students@u-bourgogne.fr*.

Aides financières

4. Complément financier Erasmus+ pour l'inclusion (mobilités Erasmus+ *études et stages*)

- 250 euros/mois.
- Les étudiants éligibles seront contactés par le Pôle International de l'UB pour fournir les justificatifs.
- Éligibilité:
 - boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7 **ou**
 - en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD) **ou**
 - habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR) **ou**
 - habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville **ou**
 - appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551€.

Aides financières

5. Complément financier Erasmus+ « Voyage éco-responsable »

- Un nouveau dispositif Erasmus+ est mis en place afin d'encourager l'utilisation de transports éco-responsables (forfait vert).
- Pour les étudiants dont la majeure partie du trajet aller/retour vers l'université ou organisme d'accueil se fait en train, en bus ou en covoiturage, un complément financier de **50 euros au total** sera versé à la fin de leur mobilité sur la base des justificatifs de transport scannés.
- Vous devez télécharger ces pièces justificatives dans votre dossier de candidature au sein de votre espace électronique personnel sur *Mobility-Online*.

Aides financières

6. Aide ministérielle à la mobilité internationale pour échanges et stages

- Dédiée aux boursiers du CROUS (échelon 0 bis inclus).
- 800, 1.200, 2.000 **ou** 2.800 euros au total en fonction de la durée du séjour, pays de mobilité, bourse Erasmus+.
- Dépôt de candidature via le formulaire en ligne du Pôle International.
- Les candidatures ouvrent en septembre ; la demande sera traitée en même temps que votre dossier de mobilité études/stages.

Aides financières

7. Bourse de mobilité du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté pour échanges et stages

- Entre environ 90 et 380 euros par mois en fonction de plusieurs critères d'éligibilité : destination, quotient familial, autres bourses...
- Dépôt de candidature via le formulaire du Conseil régional en utilisant le code de votre composante.
- Période de candidatures : du 2 janvier au 25 octobre.

Aides financières

8. Bourses de l'Alliance FORTHEM

- Bourses FORTHEM pour les mobilités courtes collectives et individuelles.
- Bourses classiques Erasmus+ *études* et *stages* qui s'appliquent pour les départs en échange et stages de plus de 2 mois.

Aides financières

9. Autres bourses

- Autres conseils régionaux, départementaux, mairies, associations, ambassades...
- Bourse Eole